

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice : 10 présents : 09 pouvoirs : 01 votants : 10 pour : 10 contre : 00 abstention : 00 <u>Date de convocation</u> 23 janvier 2025 <u>Date d'affichage</u> 23 janvier 2025	<b>L'an deux mil vingt cinq et le vingt huit janvier</b> à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.  <u>Présents</u> : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT, Eloïse PLANTUREUX, Julie CHONE, Arlette LIMOUSIN et Eric DESMET.  <u>Absents excusés</u> : Françoise FERRANDON a donné pouvoirs à Richard GABILLAT  <u>Secrétaire de séance</u> : Julie CHONE
--	--

**OBJET : REMISE GRACIEUSE DE LOYER ET CHARGES LOCATIVES**

Délibération N° 03\_28/01/2025

Par décision du 20 août 2024, Monsieur le Maire a attribué, à compter du 28 septembre 2025, la location du logement situé 4B rue de l'Abbé Caillaud à [REDACTED].

[REDACTED] étant décédée le 8 janvier dernier, Monsieur le Maire a convenu avec sa famille de laisser le logement à leur disposition jusqu'au 31 janvier 2025 pour leur permettre de déménager.

Néanmoins, Monsieur le Maire demande l'avis de l'Assemblée pour réaliser une remise gracieuse du loyer et de la provision des charges locatives liées au chauffage pour le mois de janvier 2025.

Loyer mensuel 243 euros => 01/01/25 au 08/01/25 =  $((243*12)/365)*8 = 63,91 \text{ €}$   
Provision de charges liées au chauffage => 01/01/25 au 08/01/25 =  $((36,98*12)/365)*8 = 9,72 \text{ €}$

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs,

VU la décision du 20 août 2024 portant louage du logement sis 4B rue de l'Abbé Caillaud à TRANZAULT à [REDACTED] à compter 28 septembre 2024,

Considérant le décès de [REDACTED] en date du 8 janvier 2025.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

\* **DÉCIDE** la remise gracieuse du loyer et de la provision des charges locatives liées au chauffage pour le mois de janvier 2025 au profit de [REDACTED] locataire du logement situé 4B rue de l'Abbé Caillaud.

Le Maire  
  
Philippe VIAUD  
(36230)

La Secrétaire de séance  
  
Julie CHONE